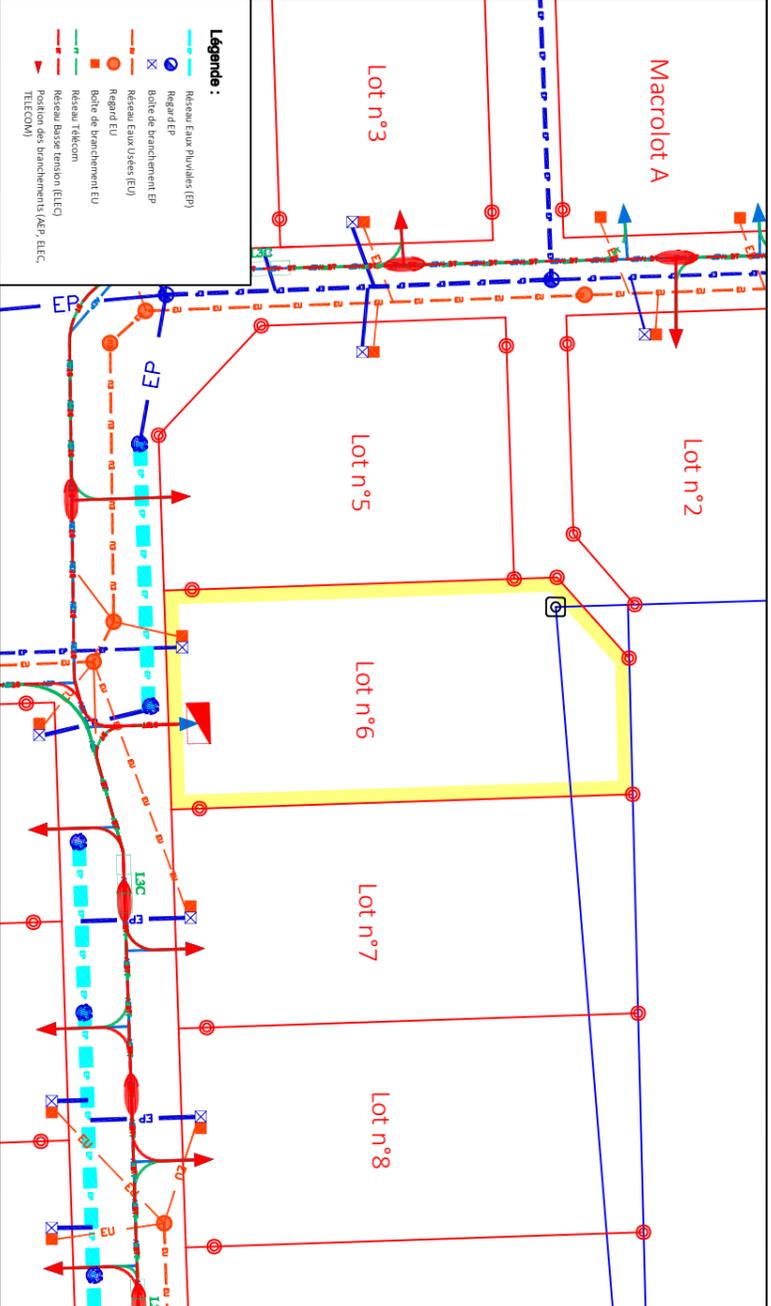


Nota : L'acquéreur et le constructeur devront se reporter au règlement écrit et graphique du permis d'aménager validé avant de lancer le projet

EXTRAIT PLAN VRD (selon plan réalisé par le Bureau d'étude SODEREF) Echelle : 1/500

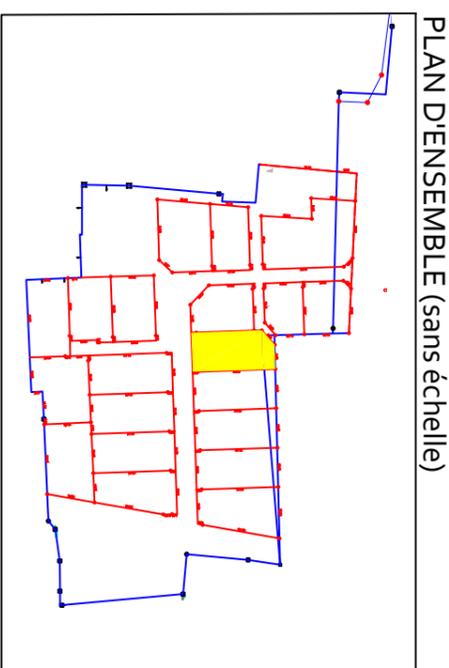


Nota : Les positions des ouvrages sont donnés à titre indicatif. L'acquéreur et le constructeur devront s'assurer après visite sur site de la position exacte des éléments techniques. Le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre peuvent réaliser des modifications des réseaux et des côtes voirie en phase chantier sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.

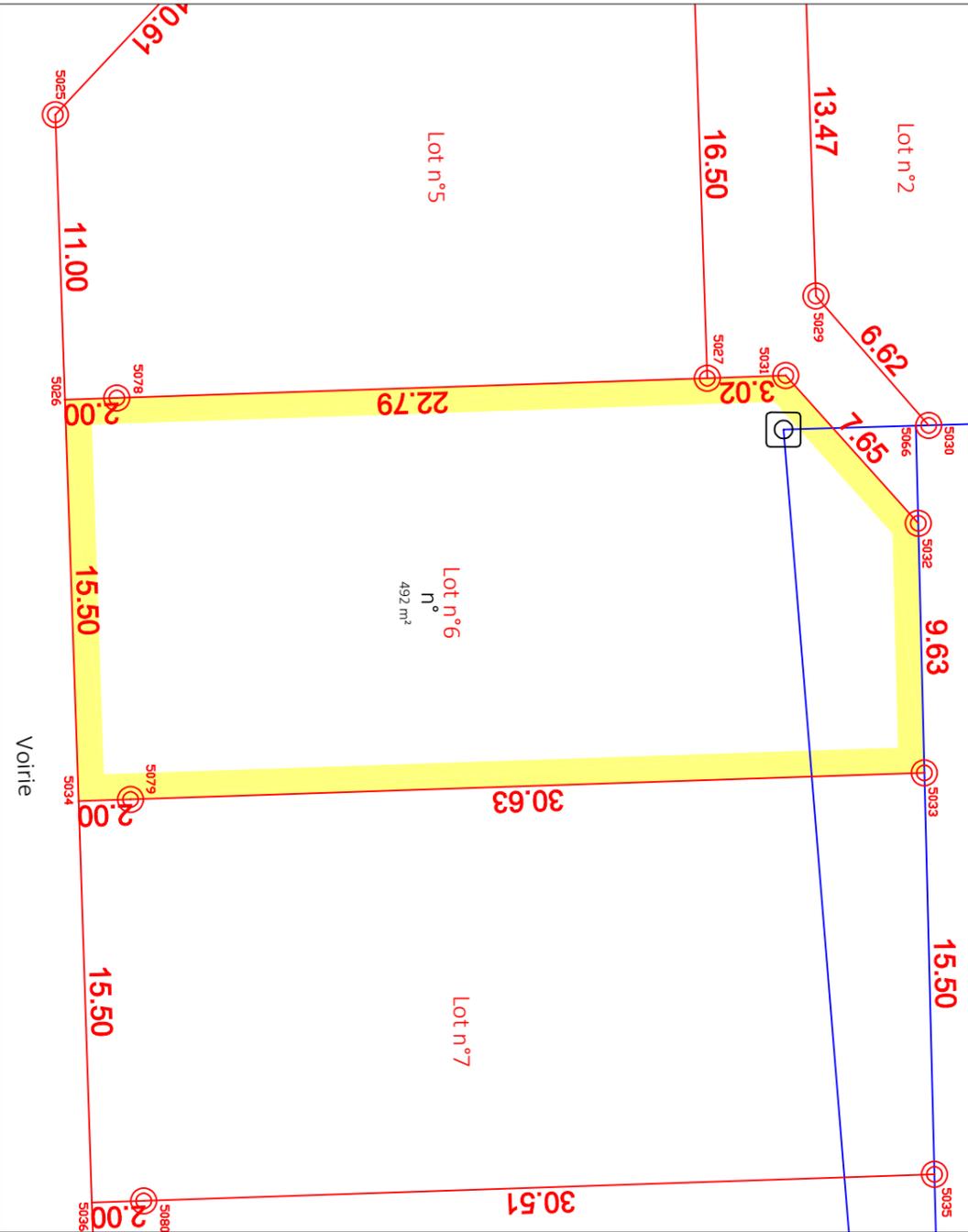
Département de LA SARTHE
 Commune de La Guerche
PLAN DE VENTE
 Lotissement "Les Hauts de la Métairie II"
 Aménageur : Sarthe Habitat



Lot n°6
 Section : B et ZE
 n°XX - 492 m²



PLAN DE BORNAGE



Nota : L'acquéreur est tenu de contrôler la présence des bornes avant l'acquisition de son lot. Il doit veiller à la conservation des repères indiqués sur le présent plan.

Liste des points - RGF93-CC48 - LOT 6		
MAT	X	Y
5026	1491286.23	7216480.89
5027	1491285.40	7216505.66
5031	1491285.30	7216508.68
5032	1491291.00	7216513.79
5033	1491300.63	7216514.03
5034	1491301.72	7216481.42
5078	1491286.16	7216482.89
5079	1491301.65	7216483.42